

Paris, le 17 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les banques françaises se félicitent de la nouvelle baisse des saisines de la médiation du crédit aux entreprises

Les banques françaises répondent efficacement aux demandes de financement des entreprises : c'est la principale conclusion que la Fédération bancaire française tire du rapport 2015 de la Médiation du crédit aux entreprises (1), publié ce jour. Le nombre de dossiers traités a en effet atteint l'an dernier son plus bas niveau historique avec 2 086 dossiers retenus sur 2 990 saisines. Cela marque une nouvelle baisse des saisines, de 16% par rapport à 2014 et surtout de 93% depuis 2008, année où cette médiation avait été mise en place dans un contexte de crise.

Un million de PME financées

La France est le pays le plus dynamique de la zone euro en matière de financement des entreprises. L'an dernier, l'encours total des crédits a progressé de 4,1%, niveau très supérieur à la croissance économique. Les banques françaises accordent aussi une attention toute particulière aux TPE / PME dont elles ont fait du financement leur première priorité stratégique. Elles financent plus d'un million de TPE/PME avec un encours de crédit de 374 milliards d'euros à fin 2015 (+2% sur un an). 15 milliards d'euros de nouveaux crédits ont été ainsi accordés aux seules TPE pour le dernier trimestre 2015.

L'enquête trimestrielle de la Banque de France sur l'accès des PME au crédit confirme qu'il se situe à des niveaux très élevés : 94% des demandes de crédit d'investissement reçoivent une réponse favorable, et 84% pour les crédits de trésorerie. Enfin, au sein de la zone euro, c'est en France que les conditions de financement des PME sont les plus favorables avec un taux moyen des crédits de 1,97% contre 2,65% en moyenne dans la zone (2).

Mobilisation de la profession bancaire

La profession bancaire se mobilise en faveur du financement des TPE / PME et travaille en permanence à renforcer la proximité avec elles :

- Des correspondants PME ont été désignés dans chaque réseau afin d'être des interlocuteurs privilégiés pour les organisations qui les représentent.
- De nouvelles mesures ont été adoptées par les banques françaises en juin 2014 afin de répondre rapidement aux demandes de crédit, expliquer un éventuel refus et indiquer les recours existants, notamment la médiation du crédit aux entreprises ([communiqué de juin 2014](#)). L'Observatoire du financement des entreprises a récemment tiré un bilan positif de la mise en œuvre de ces mesures.

Parallèlement à ses rencontres organisées en régions, la Fédération bancaire française met à disposition des TPE / PME de nombreux outils d'information accessibles via le site dédié [aveclespme.fr](#). Elle diffuse également une collection complète de mini-guides spécifiquement consacrés aux problématiques entrepreneurs ([lesclesdelabanque.com](#)).

Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la Fédération bancaire française commente :
« Depuis sa création en 2008 en période de crise, le nombre de saisines de la médiation par les entreprises n'a cessé de se réduire. Nous nous réjouissons que ce dispositif ne concerne plus aujourd'hui qu'un nombre très limité d'entreprises. Dans le même temps, les banques françaises se sont organisées pour améliorer en permanence les relations avec les TPE / PME. Nous sommes à leur écoute. Cela démontre la mobilisation du secteur bancaire français en faveur du financement des entreprises qui est notre première priorité stratégique ».

- (1) *Dispositif de place réunissant pouvoirs publics, Banque de France et établissements bancaires pour trouver des solutions à des demandes de financement qui n'ont pu aboutir (accord de place 2015-2017).*
- (2) *Nouveaux crédits inférieurs à 1 million d'euros.*

CONTACTS

Pascal HENISSE : 01 48 00 50 07- phenisse@fbf.fr
Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr
Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr
FBFservicedepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@FBFFrance](#)